

Les informations données par les signalisations verticale et horizontale permettent à l'ensemble des usagers de se déplacer en sécurité. Ils ont ainsi à leur disposition un code de communication et de circulation qui leur est commun et qui n'a de sens que s'il est compris et respecté par chacun.

*** Apprendre à décrypter la signalisation**

La signalisation s'inscrit dans le cadre d'une symbolique et d'une logique qu'il est important de connaître pour en comprendre le sens.

La signalisation verticale

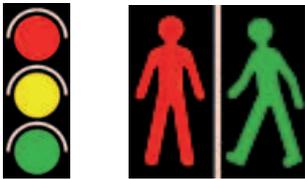
Des panneaux

Forme des panneaux	Couleur	Signification générale	Symbole ou pictogramme (exemples)	Le panneau et sa signification (exemples)
Obligation ou interdiction  <i>Obligation ou interdiction d'effectuer certaines manœuvres, d'emprunter des voies</i>	Fond bleu	Obligation		 Piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles sans side-car ni remorque
	Fond blanc bordé de rouge	Interdiction		 Accès interdit aux cyclomoteurs
	Fond bleu barré d'une bande rouge	Fin d'obligation		 Fin de piste ou bande obligatoire pour les cycles
	Fond blanc barré de noir	Fin d'interdiction		 Fin d'interdiction de dépasser
Danger  <i>Incitation à ralentir et à redoubler de vigilance en raison d'un danger pour soi et pour les autres</i>	Fond blanc à bord rouge	Danger permanent		 Ralentisseur de type dos d'âne
	Fond jaune à bord rouge	Danger temporaire		 Travaux = prudence
Indication  <i>Informations utiles ou pratiques</i>	Fond bleu à bord blanc	Information sur la conduite ou sur des aménagements		 Arrêt d'autobus. Arrêt et stationnement des autres véhicules interdits sur la zone d'arrêt signalée par un marquage (zébra jaune)
	Fond blanc à bord bleu	Information sur des équipements ou des services		 Installation accessible aux personnes handicapées à mobilité réduite
	Fond blanc	Liaisons entre villes secondaires	Ussel	
	Fond vert	Liaisons entre villes importantes	Bordeaux	
	Fond bleu	Indication d'autoroutes	A75 ↑	
	Fond jaune	Directions temporaires	Déviation	

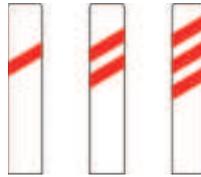
Les exceptions

Arrêt obligatoire	Octogone	
Route à caractère prioritaire	Carré posé sur une pointe	
Cédez le passage	Triangle pointe en bas	

Des feux et des balises



Les feux permettent de réguler le trafic à certains endroits, aux intersections notamment.



Les balises signalent un danger particulier. Par exemple, les balises ci-dessus indiquent la proximité d'un passage à niveau à successivement à 50 m, 100 m et 150 m.

Des panonceaux

Placé sous un panneau, un panonceau donne des précisions sur la catégorie d'usagers concernés, ou délivre des indications complémentaires.



Piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles

... et les cyclomoteurs



Interdiction de tourner à droite

... sauf pour les cyclistes

La signalisation horizontale

Les feux et les panneaux de signalisation ne sont pas les seuls à guider les usagers dans la rue. Les marquages au sol (ou signalisation horizontale) les complètent. Alors ouvrez l'œil !



Les marquages au sol sont des indications très importantes. Ils délimitent avec précision les zones où l'on doit circuler, s'arrêter, où l'on peut dépasser ou non... Certains pictogrammes peuvent être peints à même le sol.

Des lignes, des bandes et des flèches

Franchissement interdit	Ligne blanche continue	
Franchissement autorisé pour doubler ou traverser la chaussée	Ligne blanche	
Direction à suivre	Flèches directionnelles	
Passage pour piétons	Bandes	

Des lignes juxtaposées
Le franchissement est possible quand on circule du côté de la ligne discontinue.



Le jaune est toujours temporaire
Comme pour les panneaux de signalisation, les lignes jaunes sont temporaires. Ces marquages ne durent généralement que le temps des travaux.



La signalisation associée

Présignalisation, panneaux et marquage au sol : un ensemble complet pour mieux informer les usagers.



Attention danger : passage à niveau sans barrière (panneau) à environ 150 mètres (balise).

Le panneau sous le feu indique le régime de priorité en cas de dysfonctionnement : dans ce cas, l'usager concerné est prioritaire... mais doit aborder le carrefour avec prudence.

Le panneau STOP est accompagné d'une ligne blanche au sol où il faut marquer l'arrêt. Il est précédé d'un panneau de présignalisation avec un panneau.

Les agents réglant la circulation

En présence d'un agent, il ne faut plus tenir compte de la signalisation en place, mais respecter les signes qu'il utilise.



De profil
Je passe.



De face
Je ne dois pas franchir l'intersection.



Bras levé
Je m'arrête.



Mouvement du bras
J'accélère.



Mouvement du bras
Je ralentis.

*** Signalisation de danger**

De forme triangulaire et à bord rouge, les panneaux de danger signalent par un symbole la nature du danger que l'utilisateur va rencontrer.



Virage à droite



Succession de virages dont le premier est à droite



Ralentisseur de type dos-d'âne



Chaussée rétrécie



Chaussée rétrécie par la droite



Chaussée glissante



Passage à niveau muni de barrières



Passage à niveau sans barrières



Endroit fréquenté par les enfants



Passage pour piétons



Passage d'animaux sauvages



Annonce de feux tricolores



Circulation dans les deux sens



Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche



Carrefour à sens giratoire



Descente dangereuse



Autres dangers

*** Signalisation d'intersection et de priorité**

Les panneaux d'intersection et de priorité indiquent les règles à respecter aux carrefours.



Intersection où le conducteur est tenu de céder le passage aux véhicules débouchant de la ou des routes à sa droite



Intersection avec une route dont les usagers doivent céder le passage



Arrêt à l'intersection



Arrêt à l'intersection (signal avancé)



Cédez le passage à l'intersection



Cédez le passage à l'intersection (signal avancé)



Indication du caractère prioritaire d'une route



Fin du caractère prioritaire d'une route

*** Signalisation d'obligation**

De forme circulaire, les panneaux d'obligation contiennent un symbole blanc sur fond bleu. Ils imposent certains comportements.



Obligation de tourner à droite devant le panneau



Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



Contournement obligatoire par la droite



Piste ou bande cyclable obligatoire



Chemin obligatoire pour piétons



Vitesse minimale obligatoire



Voie réservée aux autobus

*** Signalisation d'interdiction**

De forme circulaire à fond blanc et à bord rouge, les panneaux d'interdiction signalent une interdiction d'accès ou de manœuvre.



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Sens interdit à tout véhicule



Sens interdit sauf pour les cyclistes



Interdiction de tourner à gauche



Interdiction de tourner à droite



Interdiction de tourner à droite, sauf pour les cyclistes



Interdiction de faire demi-tour jusqu'à la prochaine intersection



Interdiction de dépasser les véhicules autres que les deux-roues



Accès interdit aux véhicules à moteur à l'exception des cyclomoteurs



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit aux cycles



Limitation de vitesse (interdiction de dépasser la vitesse indiquée)



Cédez le passage aux véhicules venant en sens inverse



Signaux sonores interdits

*** Signalisation de fin d'interdiction**

Les panneaux de fin d'interdiction sont blancs et barrés de noir.



Fin de toutes les interdictions précédemment signalées



Fin d'interdiction de dépasser



Fin d'interdiction de l'usage d'avertisseurs sonores

*** Signalisation de stationnement**

De forme circulaire à fond bleu et à bord rouge, les panneaux de stationnement indiquent si le stationnement et l'arrêt sont interdits ou réglementés.



Stationnement interdit



Stationnement interdit du 16 à la fin du mois



Arrêt et stationnement interdits

*** Signalisation d'indication**

De forme carrée à fond bleu, les panneaux d'indication donnent des informations sur l'usage et la praticabilité des voies, ainsi que sur la proximité d'une installation ou d'un aménagement.



Arrêt de tramway



Vitesse conseillée



Impasse



Arrêt d'autobus



Circulation à sens unique



Priorité par rapport aux véhicules venant en sens inverse



Parking



Route à accès réglementé



Voie verte, réservée à la circulation des piétons et des véhicules non motorisés



Fin de la voie verte



Condition particulière de circulation par voie sur la route suivie



Passage pour piétons



Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles de deux ou trois roues



Zone de rencontre où la vitesse est limitée à 20 km/h. La priorité y est donnée aux piétons qui peuvent circuler sur la chaussée



Point de départ d'un itinéraire pédestre



Emplacement pour pique-nique



Toilettes ouvertes au public



Installations accessibles aux personnes handicapées à mobilité réduite

* Signalisation temporaire

À fond jaune, les panneaux temporaires signalent les travaux ou les obstacles temporaires, ainsi que les déviations ou les dangers particuliers.



Travaux



Autres dangers



Annonce de signaux lumineux réglant la circulation



Projections de gravillons



Présignalisation de déviation



Direction de déviation